



RESILIATION INTERNET LITIGES

Par **cris92400**, le **02/07/2009** à **16:20**

Bonjour,

J'avais un abonnement NUMERICABLE dont je n'étais pas du tout satisfaite.

En effet, nous avons toujours des problèmes de connexion, nous sommes restés 3 mois par exemple sans internet.

Nous avons appelé le service client plusieurs fois qui nous a donné plusieurs fois des RDV avec des techniciens et ces derniers ne sont jamais venus alors que nous avons dû poser des jours de congés pour les recevoir.

De plus, on nous a clairement dit que personne ne passera dans "notre rue" car le problème était connu mais qu'ils ne pouvaient rien faire...il fallait changer l'appareil d'où les connexions partent!

Aucun geste commercial nous a été proposé alors que nous n'avons pas eu de connexion la plupart du temps et que nous avons perdu des journées de congés pour rien...

De là, nous avons résilier notre contrat par lettre recommandée en leur expliquant tout cela.

Mais nous venons de recevoir un courrier qui nous mentionne que nous devons 62€ à

Numéricable...nous ne voulons pas payer un contrat (des services) qui n'a pas été honoré.

Avons-nous des droits pour cela?

Que devons-nous faire?

Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement,